



COMMUNE DE FARGES
PROCÈS-VERBAL
Conseil Municipal n° 52 - Séance du 9 Décembre 2025

Celui-ci s'est réuni Salle du conseil, 870 Rue de la République 01550 Farges, après convocation envoyée le 3 Décembre 2025, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

Présents : GRAZIOTTI Monique - LUCK Guillaume - ZEIGER Véronique - BESTMANN Patrick - BILLON-BRUYAT Raphaël - CHASSAGNE Huguette - EWERT Birgit - ROUAULT Steven

Excusé : BERGES Sébastien

Absents : LEVEUGLE Isabelle - BADANO Vanessa - DEFUIDE Dorianne – DIEUDE Benjamin

1. CONSEIL MUNICIPAL :

Ouverture de la séance à 18h50

Désignation du secrétaire de séance : ZEIGER Véronique

Procès-verbal N° 51 :

Accepté à l'unanimité

2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.

3. URBANISME : (pour information) :

PC: NEXITY lot 1 (refus), GIRARDOT Florian (modification), NICOLAS-GUIZON Sébastien x4 (transfert)

DP: STG ENERGY (chez ALMEIDA), BARBET-MASSIN Marie-Pierre (refus), SOLEY (chez EBERTSTEIN), KRILL Françoise

4. DÉLIBÉRATION :

➤ **Délibération n° DEL2025-63 : Recensement 2026 : recrutement et rémunération des agents recenseurs**

La période est fixée du 15 janvier 2026 au 14 février 2026 pour le prochain recensement des habitants de la commune. Pour les besoins de cette enquête et au vu du nombre de logements, deux emplois d'agents recenseurs sont créés. Les candidatures de Mme CAVADINI Olivia et M. MAILLOT Bertrand ont été retenues pour assurer ces fonctions.

Par ailleurs, les missions de coordinateur adjoint, agent de la commune, ont été confiées à Mme LEVRIER Sophie.

Les agents recenseurs étant, en application des nouveaux textes, des agents de la commune et en l'absence de dispositions particulières, le recrutement et la rémunération de ces agents s'effectuent selon le droit commun du statut de la fonction publique territoriale. Deux postes d'agent technique seront créés pour cette période. Ils recevront en sus du traitement indiciaire, une indemnité pour les deux demi-journées de formation et de déplacement.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2025-64 : SIEA-BORNE IRVE : Convention de mandat et fixation des tarifs**

La commune de Farges a adhéré au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables, pour lequel le SIEA a été désigné coordonnateur. L'entreprise RESONANCE a été déclarée attributaire du marché n°24013AO2 pour la « Fourniture, installation, maintenance, supervision et gestion d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques - secteur Sud-Est ».

La commune de Farges donne mandat à un Mandataire (les sociétés RESONANCE et LOAD STATIONS) pour percevoir les recettes tirées de l'exploitation des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques. Considérant que le Mandataire agira au nom et pour le compte de la commune de Farges, il sera chargé notamment d'appliquer la tarification mise en place par la commune selon la politique tarifaire définie par cette dernière ; de facturer aux clients l'accès aux bornes de charges ; de collecter auprès des clients, les recettes dues au titre de cet accès et d'encaisser les recettes versées, rembourser les recettes encaissées à tort. Le coût 0.35€TTC/Kwh de téléchargement et 0.10 € TTC/minute après 3 h de stationnement entre 8H et 20H.

Accepté à l'unanimité

Arrivé de Mme EWERT Birgit

➤ **Délibération n° DEL2025-65 : SIEA : Programme d'enfouissement des réseaux**

Selon les décisions antérieures du conseil municipal, le Syndicat d'Electricité du Département de l'Ain a fait parvenir le programme détaillé et le financement pour l'enfouissement des réseaux sur trois secteurs : Aserans : Route de Jourdy - Rue du 19 Août 1944, rte des poses / Chemin de Monthey / bas de la Route du Col du sac du numéro 0 au numéro 131.

Les couts sont respectivement 496 500 €, 62 200 € et 24 4000 €. La participation communale sera respectivement de 162 216.12 €, 62 433.48 € et 22 270,14 €.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2025-66 : Parking St Brice : Lancement d'appel d'offre**

Selon la délibération DEL2023-68 du 7 Novembre 2023, la création d'un parking sur la parcelle B193 située à l'intersection Rue de la République et Route du Col du sac a été actée.

Le maître d'œuvre, le cabinet ARCHIGRAPH doit être sollicité pour lancer la consultation des entreprises.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2025-67: Demande de subvention auprès de l'Europe pour la Route du Col du Sac**

Sur environ 2km la Route du Col du sac est à refaire dans sa totalité. Après souscription en 2025 reconduite en 2026, une aide financière est nécessaire. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune déposera une demande de subvention auprès de l'Europe (FEADER) via la Région.

Accepté à l'unanimité

➤ **Décision modificative n°3-2025 :**

E vue d'équilibrer les comptes avant la fin d'année, il convient d'équilibrer les écritures pour terminer l'exercice comptable, notamment en section d'investissement. Il convient de prévoir l'équilibre pour le paiement des travaux voirie récemment exécutés ainsi que de passer des écritures patrimoniales du compte 203 au compte 231 pour les opérations d'investissement exécutées entre 2019 et 2025.

La décision modificative (virement de crédits) se chiffre à 0€ en section fonctionnement, à 15000€ pour les dépenses réelles et à 90000€ pour les opérations patrimoniales.

Accepté à l'unanimité

DIVERS :

- ❖ Débat PADD du PLUIH : Après présentation des rapports et débats, le conseil municipal fait les observations suivantes qui seront transmises au service urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex :
 - Pour ne pas devenir le dortoir des communes de Péron et Collonges, demande à être classé en Bourg et non en villages
 - Conserver et Développer la zone artisanale pour la création d'emplois sur la commune à noter dans le document du SCOT
 - Conserver la Zone utilité publique : SDIS, MFR, Maison de service ou tout autre service public (à noter que la page 16 du PADD mentionne une MFR : il convient d'y ajouter dans le sud gessien)
 - Développer des Parkings de co-voiturage dans le sud gessien : l'ancien document mentionnait des P+R à Péron et Collonges qui semble-t-il ont été supprimés
 - Transport : A développer dans le sud gessien plus intensément ; à noter le trafic trop important des véhicules qui desservent le nord gessien avec les nuisances sonores importantes
 - Pas assez de moyen de déplacements fiables - développer un P+R à l'entrée du sud gessien (Technoparc)
 - Culture - sports - tourisme : cibler des salles pour le foot en salle - salle de cinéma - théâtre - micro ferme – renforcer le tourisme vert dans le sud gessien
 - Grandes Etudes : CFA formation adultes, Collège à Thoiry - développer plus de crèches dans le sud gessien notamment ; développer les infrastructures pour les enfants relevant de la protection de l'enfance (pouponnière, PECS, LVA....)
 - Médical : médecine généraliste à renforcer - soutenir le projet de clinique à Ferney-Voltaire et le développement de l'hôpital à Gex
 - Prévoir l'installation d'un crématorium dans un secteur centré : accessibilité plus aisée pour tous et potentielle clientèle sur Valserhône et Haute-Savoie
 - Soutenir les « trames vertes et bleues » notamment en maitrisant les bâts monts du Jura, en respectant les fossés, ruisseaux et rivières et en maintenant les zones de Protection des forêts sans les interdire en agrandissant la RN et Natura 2000 par exemple.
- ❖ Bourg traiteur : Révision tarifaire pour le marché d'achat de fournitures alimentaires et portage des ainés : les tarifs augmentent selon le marché et seront : CCAS 8.12 € TTC pour le repas et 1.38 € TTC pour la soupe ; et pour le périscolaire : 3.89 € TTC et 4.99 € TTC pour les repas adultes.
- ❖ Confirmation des tarifs de la salle polyvalente et du cimetière : les tarifs ne changeront pas en 2026 et la délibération du 10 Décembre 2024 reste en vigueur.
- ❖ Suivi des travaux de rénovation énergétique de la mairie : Le chantier avance lentement et devrait être livré au premier trimestre 2026.
- ❖ Courrier de Mme GIRARD Johanna, foodtruck « Chez la p'tite Quinette » qui fait une pause hivernale du 22.12.2025 au 28.02.2026

Heure de fin : 20h00

Le secrétaire de séance,
ZEIGER Véronique

La Maire,
Monique GRAZIOTTI